L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 30 MAI 1880. 53me Année

DUFOUR & LINET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 30 MAI 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, boîtes, selliers et bredouines.

Par Nash & Hodgson, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, lot de terre venant rue Chestnut, près celle Philip.

Par B. Onorato, au salon de liqueurs de Barrett Ferry Exchange, coin des rue Bourgy et Villere, Algier, un certain lot de terre dans le 5me District.

La république en France.

Depuis le commencement du siècle, la France a passé par tant de régimes différents qu'on peut dire que cette nation a servi de sujet expérimental pour démontrer au monde les avantages et les désavantages de chaque forme de gouvernement. Il y a déjà eu deux empires, deux monarchies plus ou moins constitutionnelles et deux républiques, sans parler des transitions. Les empires ont abouti à trois invasions du territoire, tristes revers des médailles de gloire militaire, les monarchies à des révolutions populaires, et la France, dégoutée de ces essais infructueux, a résolu de demander à la république la stabilité que les autres régimes avaient été impuissants à lui assurer.

La première république, celle de 1848, n'a pas duré que cet essai avorté ne compte pas. Il serait injuste de tirer de cet insuccès un argument contre cette forme de gouvernement. La seconde, bien que née dans des circonstances anormales et défavorables, a résisté aux plus difficiles épreuves ; elle est sortie de la période prolongée de lutte, pendant laquelle on a pu croire, plus d'une fois, qu'elle allait sombrer, pour entrer dans une ère d'élaboration, ère du succès de laquelle dépend l'établissement définitif du régime républicain en France.

Quelque imparfaite que soit la Constitution actuelle, elle n'en a pas moins permis un essai sérieux des institutions nouvelles. Dire que cet essai a été ou est loyal, serait inexact. Les anciens partis n'ont pas renoncé à l'espoir d'assister au renversement de la république et ils y aident de toutes leurs forces. Mais ils ont tellement perdu de terrain depuis quelques années, qu'aucun d'eux ne peut songer à l'emporter de haute lutte. Ce n'est que sur les troubles et les déchirements que pourraient amener les dissensions entre les républicains, qu'ils fondent le peu patriotique espoir d'une restauration ; et, comme il y a trois partis monarchiques qui caressent l'ambition de recueillir l'héritage du régime actuel, tout changement ouvrirait la perspective de nouvelles discordes et de nouvelles luttes.

Il est donc à désirer dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité en France que la république puisse se maintenir et aussi, dans l'intérêt de toutes les nations, que l'essai de la forme républicaine de gouvernement dans un grand pays de la vieille Europe, se continue dans des conditions qui autorisent à considérer l'épreuve comme décisive.

Jusqu'à présent, la cause de la république a constamment gagné dans les masses, et tout le bruit que font les vieux partis pour masquer leur faiblesse numérique, ne parvient pas à donner le change sur le véritable état des esprits. Chaque élection apporte du renfort aux majorités républicaines dans les deux chambres. Il est incontestable que l'immense majorité du corps électoral est attachée à la république.

C'est là un fait rassurant pour ceux qui, aimant la France, souhaitent sincèrement que de nouveaux bouleversements lui soient épargnés. Mais, tout en appréciant à leur juste valeur, les dépêches alarmistes qui nous représentent la situation comme critique et inquiétante, tout en dédaignant les excitations de langage de journaux radicaux, les uns inspirés par un fanatisme maladroit, les autres obéissant à des motifs moins purs, nous ne devons pas nous dissimuler les inconvénients qu'auraient des crises parlementaires ou ministérielles renouvelées trop fréquemment.

Nous avons dit plusieurs fois que le parlementarisme était un cheval de Troie introduit dans la Constitution républicaine de la France. Ce système, que les crises récentes tendent à discréditer, est, en effet, plus dangereux pour la république que pour la royauté, protégée par la fiction constitutionnelle et qui survit aux ministères qui tombent. Avec un président réduit à un rôle passif, la France s'habitue à voir le gouvernement dans les chambres et le ministère, et elle se lasserait vite de changements trop fréquents dans ce qui constitue le gouvernement.

Il est donc à désirer que la majorité gouvernementale républicaine se consolide assez pour assurer au cabinet une stabilité sérieuse et pour le protéger par sa propre action contre les assauts des extrémistes de droite ou de gauche. On a failli avoir, tout récemment, une crise ministérielle complète à propos de la discussion du droit de réunion et la crise n'a été évitée que par le sacrifice de l'un des ministres, M. Lepère, qui avait compromis la position du cabinet.

Ce qui manque dans la majorité ministérielle, c'est un accord préalable sur les questions politiques ; il s'en suit que le cabinet est constamment à la merci de l'impression passagère que peut produire un débat. Les républicains français ne pourront constituer un grand parti de gouvernement, apte à résister aux attaques de leurs adversaires, qu'au moyen d'une entente qui conduise à l'adoption d'un programme défini et précis, que chacun devra respecter et soutenir, une fois qu'il aura été adopté.

L'adoption d'un programme supposé des concessions réciproques, cela va sans dire, et ces concessions, pour être sérieuses, ne doivent pas être retirées du jour au lendemain pour faire pièce à un ministre. Sans doute, la majorité républicaine existe encore, mais il s'en est fallu de bien peu qu'elle ne se disloquât à propos de la loi sur le droit de réunion. M. de Freycinet, président du Conseil, est intervenu avec sa fermeté et sa précision ordinaires et il a sauvé la situation, mais il ne faudrait pas beaucoup de victoires comme celle-là pour amener le ministère à se retirer.

Un changement de ministère avant les élections générales de 1881 serait regrettable, car cela accentuerait encore les divisions qui existent déjà dans les rangs des républicains. Il faut que les élections puissent avoir lieu sur un programme de républicanisme modéré mais progressiste, par opposition aux réactionnaires de droite et aux impatients de gauche.

Les changements de ministère ne font qu'accroître le fractionnement des groupes, et il y en a déjà en trop depuis l'avènement de M. Grévy à la présidence.

Tant qu'ils eut été dans l'opposition, les républicains ont donné l'exemple d'une admirable discipline de parti, mais, depuis qu'ils ont le pouvoir, ils se sont divisés, comme il était facile de le prévoir. L'approche de la campagne électorale de 1881, fera sentir à tous ceux qui n'ont pas passé dans le camp des intransigeants, la nécessité d'une union plus intime et d'une organisation unique. La république aura bientôt dix ans d'existence, et il faut que sa seconde décade assure son établissement définitif et montre qu'elle peut triompher de ses propres factions comme de ses adversaires irréconciliables.

LOUISIANE.

Nous reproduisons ce qui suit de nos échanges des paroisses.

Sentinelle de Thibodaux :

BAYOU.—Le bayou baisse rapidement, et les riziers craignent de n'avoir pas assez d'eau pour irriguer leurs champs. Les sucriers au contraire sont dans la jubilation; ils ont assez d'eau et ne demandent que du beau temps, pour donner le dernier coup de main à la canne.

Courrier de Houma :

Nous apprenons avec peine que le magasin de M. Pierre Daspit, en bas de Petit Caillou, a été complètement détruit par un incendie. Nous n'en connaissons pas la cause.

La grande excursion des pompiers de Houma pour la Nile-Ibérie, a été un succès. Les recettes ont été bien près de mille piastres. La compagnie des pompiers a réalisé par le fait environ 500 piastres.

Courrier des Opelousas :

Nous avons eu une bonne pluie lundi dernier, qui a fait un grand bien aux récoltes dans toute la paroisse. La canne surtout est généralement [illegible], et les autres récoltes promettent une abondante moisson.

Lafayette Advertiser :

Il a plu torrentiellement lundi dernier. A partir de midi l'orage a continué sans interruption jusqu'au soir, les eaux ont monté en quelques instants à enlever tous les ponts de nos rues. Heureusement que les récoltes ne sont pas assez avancées pour en avoir souffert, les habitants en seront quittes pour quelques labourages extras. L'on nous dit que dans certaine partie de notre paroisse le maïs avait besoin de pluie, nous espérons que celle-ci est arrivée fort à propos.

Samedi dernier, 22 courant, plusieurs citoyens de la paroisse Lafayette se sont réunis à la maison de Cour conformément à l'appel fait dans les colonnes de "l'Advertiser, afin de considérer le sujet de l'immigration chez nous. L'assemblée après avoir envisagé la question et échangé divers points de vue à ce sujet, Mr. E. H. Levy propose qu'une organisation préliminaire soit constituée et sur motion, le Dr. J. P. Frances fut invité à présider et Mr. W. B. Bailey, prié d'agir comme secrétaire.

Le président nomma alors de ce comité : MM. C. C. Brown, A. J. Moss, William Clegg, E. H. Levy et Marcel Melançon, avec instructions de faire leur rapport samedi le 5 juin prochain.

Le Dr Frances, président de l'assemblée fut nommé ex-officio président du dit comité.

Tous les citoyens de la paroisse Lafayette sont intéressés à ce projet et sont invités à participer dans l'organisation permanente de cette association, qui aura lieu à la maison de Cour, samedi le 5 Juin prochain, temps auquel l'assemblée s'est ajournée.

Sentinelle des Attakapas :

Récoltes.—Les récoltes ont partout une apparance magnifique, et les pluies que nous avons eues cette semaine, assurent la récolte du maïs. Parmi les plus belles récoltes nous devons citer celles de M. E. Martin de l'ancienne habitation Brown, où grâce à l'engrais la canne a déjà atteint des proportions énormes.

Souliers consignés à l'Etoile Rouge ! Grande vente sur commission.

La discussion sur le droit de réunion en France.—Nous lisons dans les *Débats* :

La question du droit de réunion, qui revenait encore une fois devant la Chambre, par suite du renvoi à la commission de l'article 9 du projet, a été ajourné lors de l'occasion d'un débat des plus vifs. La séance de mardi avait fait éclater de nouveau le conflit qui s'était élevé entre le gouvernement et la commission lors de la première délibération. Dans l'article 9, qui donne au représentant de l'autorité le droit de dissoudre la réunion en cas de tumulte, elle avait cru découvrir, après réflexion, quelque chose d'attentatoire au droit "primordial" de réunion, et, malgré l'opposition du gouvernement, elle en avait ordonné le renvoi à la commission afin d'éclaircir ses doutes. C'est cet article 9 dont la commission est venue proposer aujourd'hui le rejet partiel dès le début de la séance. Elle a bien voulu admettre la présence d'un commissaire de police dans la réunion, mais il lui a paru exorbitant de conférer à ce fonctionnaire le droit d'en prononcer la dissolution en cas de tumulte, s'il n'en était pas formellement requis par le bureau. Aussi a-t-elle demandé l'adoption pure et simple de l'amendement de M. Marcou qui ne donne au délégué de l'administration d'autre droit que celui de dresser procès-verbal des infractions commises.

Le gouvernement ne pouvait consentir à ce que le représentant de l'autorité fût réduit à cette attitude passive et humiliante et qu'en présence d'attaques à la Constitution et d'outrages aux pouvoirs publics il dût rester désarmé. C'est ce que M. Lepère a essayé de démontrer à la Chambre, il s'est efforcé de lui faire comprendre que dans l'intérêt même de la liberté de discussion il fallait que les réunions fussent paisibles, et qu'il était bien permis de prévoir le cas où le bureau serait impuissant ou bien encore malintentionné.

Ce discours fort sage a particulièrement scandalisé l'Extrême Gauche. "C'est l'apothéose du commissaire de police que vous venez de faire là" s'est écrié M. Marcou; vous nous le représentez comme "le missionnaire de la république," alors qu'il est tout au plus bon à jouer "le rôle du joueur de flûte dans le Forum romain." Il faut avouer qu'après cette définition du rôle dévoilé à l'agent de l'autorité dans les futures réunions, M. Gatineau était presque fondé à demander que la loi n'en parlât point du tout et que l'article en litige fût purement et simplement supprimé.

La Chambre parsemait goûter cet avis lorsque M. de Freycinet est monté à la tribune pour demander à la Chambre de voter la rédaction primitive.—Nous ne sommes pas encore entrés, a-t-il dit, dans l'ère de la liberté illimitée, et un gouvernement prudent doit procéder par étapes; telle qu'elle est, la loi actuelle constitue un progrès incontestable sur la législation antérieure, et il convient d'en faire d'abord l'expérience. M. le président du conseil a ajouté qu'il regretterait que l'article 10 eût été écarté, et que s'il avait été présent à la séance de mardi il n'eût pas manqué d'en demander le maintien. Cette déclaration a provoqué dans l'Assemblée des mouvements assez vifs que contradictoires; M. Goblet en a profité pour demander l'ajournement de la discussion, auquel M. Lepère a déclaré s'opposer au nom du gouvernement. La confusion était à son comble lorsque le président a fait observer fort à propos qu'il ne pouvait être question d'ajournement, mais bien d'un nouveau renvoi de l'article à la commission. Celle-ci, après en avoir longuement délibéré, a fait connaître, par l'organe de son président M. Louis Blanc, qu'elle acceptait le renvoi proposé ; et cette détermination a mis fin à un incident qui n'est pas fait pour mettre en lumière l'esprit gouvernemental de la majorité républicaine.

500 caisses de souliers seront détaillés cette semaine et mises à l'étalage de l'Etoile Rouge.

Si vous voulez que vos lèvres soient toujours roses et ne se gercent jamais, il suffira de les humecter légèrement avec de l'EAU DE SUEZ (fil vert, pur).

—Un raseur de première marque entre, prend depuis trois quarts d'heure un monsieur qui ne l'écoute que d'une demi-oreille.

—..... Nous venons d'accompagner ce pauvre maschin à sa dernière demeure !

—L'entre dans les nuages :

—Vous n'êtes pas entré ?

Bottes en chevreau français, à l'Etoile Rouge.

—*L'Echo de Pithiviers* raconte qu'un jeune garçon de quinze ans, apprenti typographe, fut surpris par le commissaire de police, étant grimpé sur un arbre du Mail pour dénicher un nid. Il fut arrêté et conduit au poste où il ne pendit avec son mouchoir à un des gonds de la porte.

Quand le commissaire de police vint pour le mettre en liberté, il était mort depuis quelques heures.

—*Le Petit Journal* raconte que, depuis la mort du regretté Chaix, Mme la comtesse de Noé ne trouve pas bonnête dans la plutocratie millionnaire, tellement de prendre aux allures, ayant pour d'ennemie inséparable et redoutant le pécuniaire.

On engagea la malade à se distraire, et elle quitte son domicile le 6 mai pour aller passer d'abord quelques jours chez une de ses parentes, rue de Varenne, à Paris. Elle devait ensuite se rendre au Havre et se rembarquer chez elle que dans trois semaines. Le 7 et le 8 mai elle s'amalte beaucoup, et le 9 mai au matin elle fut reconduite chez elle, rue Notlet, 5, par son notaire, Me L....., que l'on avait fait prévenir à la hâte.

Dans la soirée, Mme de Noé, qui avait reçu la visite de son médecin, parut plus calme et déclara qu'elle voulait dormir. Pourtant, entre minuit et une heure du matin, profitant de l'éloignement momentané de ses deux bonnes, elle se leva, ouvrit la fenêtre, en criant : "Les voilà... ce sont eux... je les vois... je les entends... je suis perdue !..." et elle se laisse choir en chemise dans la rue.

Un jeune étudiant en médecine, passant en ce moment, la relève et appela du secours. Aucune fracture n'a été constatée.

20 c., 30 c., 40 c., 50 c., à ces prix Ayer en vente pour de [illegible] prêves du gouvernement pour femmes, à l'Etoile Rouge.

Décédée samedi matin, 29 mai, à 5 1/4 heures, à l'âge de 20 ans et neuf mois, BERTHE RUTY, épouse de C. W. Savini. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Savini, Raty et Breyer, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures précises. Le corps est exposé à la résidence de sa mère, madame Vve J. H. Raty, No 240 rue Lafayette, entre Romparte et Bienvie. De la part de sa mère et de son époux.

Décédée, le 29 mai 1880, à quatre heures du matin, ISABEL LLULLA, épouse de Vicente Suares, âgée de 27 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de Vicente Suares, Llulla, F. Suares et Manuel Suares sont respectueusement invités à assister sur funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures.

Fallecio, ayer, 4 las cuatro de la mañana, á la edad de 27 años, ISABEL LLULLA, esposa de Vicente Suares. Los amigos y conocidos de Vicente Suares, Llulla, F. Suares y Miguel Suares, son respetosamente invitados á asistir al entierro que tendrá lugar hoy, á las cinco de la tarde.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédée hier, à 5 heures et quart du matin, à l'âge de 20 ans et 10 mois, Mme BERTHE RUTY, épouse du sociétaire Ch. W. Savini, née à la Nouvelle-Orléans. Les MM. les sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de mai, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 10 heures. Le convoi partira du No 240, rue Lafayette, entre Romparte et Bienvie, et le corps est exposé.

Par ordre du Président,

J. SCHWEITZER.

L. SCHOX, Secrétaire.

IN MEMORIAM.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Nile-Orléans, 21 mai 1880.

ATTENDU qu'il a plu à une Providence Sage et Toute Puissante d'appeler à elle notre bien-aimé frère et ami VICTOR LOEZ, dont la mort prive la communauté et l'association d'un membre honorable droit et loyal, il est conséquemment

Résolu que tout en nous soumettant avec résignation au décret de la divine Providence, nous ne pouvons que déplorer le triste événement qui nous prive d'un de nos précieux frères.

Résolu, que les plus sincères sympathies des membres de cette association seront offertes à la famille cruellement affligée du défunt.

Résolu, en outre, qu'une copie de ces résolutions soit transmise à la famille du défunt, et que les résolutions soient inscrites sur archives de l'association et insérées dans l'ABEILLE et le N. O. PICAYUNE.

ALPH. BENRY, Chairman.
A. CASTILLION.
F. SPIGERIO.
MEL MORALES.
H. KNAPS.
J. DOUB.

Pour copie conforme.

A. L. TISSOT, Président.

H. MESSONNIER, Secrétaire. 30 mai—1f

AVIS.

Le Docteur F. DE ROALDES prévient ses clients qu'il a transféré son domicile au No 217 rue de l'Canal entre Rampart et Basin. Heures de Consultation : 1 à 3 P. M. 30 mai—8f

Vins de la Californie et du Missouri.

Le soussigné annonce au public qu'il vient de recevoir un lot des meilleurs vins, rouge et blanc, de la Californie sans addition. Aussi des vins rouge et blanc, Concord et Catawba du Missouri, qu'il vend au plus bas prix actuel à détail et demi-détail, sans frais.

A. N. TOURNE,
30 mai—3f 19 Royal St.

NATTES, NATTES,

Grand assortiment de Nattes de Chine blanches, à carreaux et de divers dessins nouveaux.

Achetez là où est le plus vaste fonds

A. Brousseau's Son,
MAGASIN DE TAPIS.
17.....RUE DE CHARTRES.....17
Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham.
STORES DE FENETRES,
Articles de Rideaux,
Articles de Tapisserie.
Venez juger par vous même de la modicité des prix.
30 mai—3f

ASSOCIATION SANITAIRE.

Le comité de finance de l'Association sanitaire auxiliaire de la Nile-Orléans accuse réception des souscriptions suivantes au ..... jusqu'à date.

Union National Bank	$500 00
N. O. Insurance Association	250 00
Crescent City Live Stock and Slaughter House Co	150 00
Cash	50 00
John E. Pelton	30 00
Minahquede & Co	30 00
Judge J. W. Phelps	25 00
Leonard & Maxwell	25 00
Cash	25 00
James J. Ross	25 00
S. Geo. Kreger	25 00
Henry C. Miller	25 00
Levy Bros	20 00
J. A. A. Brandin	10 00
Brockett & Carter	10 00
Jacob Musloch	10 00
Frank & Opig	10 00
R. Mahra	10 00
Glandes & Levy	10 00
A. Mazon	10 00
Winter & Ricks	10 00
L. B Mack	10 00
Wm Pfister	5 00
H. P. Kents	5 00
Marx Bros	10 00
V. Rabb	5 00
J. Brandner	5 00
B. Onorato	5 00
Vve J. S. Alcister	5 00
Cassard & Co	5 00
W. D. Clark & Co	5 00
C. Seamon	5 00
A. Cazmanne	5 00
F. High	5 00
Geo. Hadig	5 00
G. Crump	5 00
J. Ad Fitzpatrick	5 00
G. Maynard	5 00
L. Imfeld	5 00
Rel. T. Moses	5 00
H. Deguise	5 00
F. A. Bacon	5 00
Paul Neff	5 00
J. Walt Kearney	5 00
F. M. Lathrop	5 00
Cash	10 00
Southern Syrup Co	5 00
Cash	2 00
J. P. Gaspard	2 00
Levy Dollar Store	2 50
Cash	2 50
G. Smith	2 50
F. Bauer	2 50
M. Burkhardt	2 50
Cash	2 00
Chas. Mieding	2 00
L. Lescohe	2 00
H. Sonnen	2 50
Peter Schneider	2 50
L. Wangler	2 50
Cash	2 50
M. Dowling	2 50
J. B. Revel	2 00
H. B. Washington	2 00
Employés de J. Baldwin & Co	65 00
" Schuster & Sauter	40 50
" Blen, Roth & Co	40 00
" F. Syme & Co	31 50
" Merchants State National Bank	30 00
" E. F. Ogden	25 00
" J. Coldam & Co	25 00
" Pulsen Ayers & Co	25 00
" James G. Clark	20 00
" Beard & Nat Stone	20 00
" R. Dubois	20 00
2 Souscripteurs de $1 50 chacun	3 00
" " 50 cents	1 00
" " $1 00 chacun	2 00
" " $2 00 chacun	4 00
" " $2 50 chacun	5 00
" " $5 00 chacun	10 00
Versement en total de	$1,669 00

Nile-Orléans, 29 mai 1880.

JOHN C. REDDERSON, Secrétaire.

SOCIETÀ ITALIANA DEL TIRO AL BERSAGLIO.
Compagnie générale, No 26 Rampart
Salle Sorel.
BERSAGLIERI.

Il 6 giugno questa associazione solennizzerà la festa dello statuto, cioè quel memorabile giorno dell' Indipendenza della nostra madre patria l'Italia, 6' 11mo anniversario commemorativo della nostra associazione ; è pel fausto avvenimento della rigenerazione del Popolo Italiano, questo sodalizio, ha iniziato una splendida parata militare dei Bersaglieri, e della Scompagnia Guardie Vittorio Emanuele, alle ore 3 P. M. Ed in seguito avrà parecchie in parata la principali vie di questa città, si partirà pel Lago Nuovo, ove vi sarà un fratellevole Banchetto.

E si ritende da voi, cantiere, e pontanità è quest' ordine.

D'ordine del Presidente,
COL. G. DELLA VALLE.

Il Segretario, Vo. LAMANNA.
30 mai—1f.

ASSOCIATION DES LAITIERS.

Une assemblée des membres de cette association aura lieu au local habituel, LUNDI soir, 30 mai 1880, à 7 1/2 heures, afin de régler les comptes de Pierre Hage.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du,
JOHN F. BREMER,
Président.

PAUL R. VOORHIES, Secrétaire.
30 mai—1f

Quatrième Grand Pique-Nique Anniversaire et Concert donné par la FANFARE VIGILANT.
(VIGILANT BRASS BAND).
AU LŒPER'S PARK,
DIMANCHE, 6 JUIN 1880.
COMITE D'ARRANGEMENTS.
Aut. Anglade, Chairman.
J. Wangler, Eugène Houbé.
ENTREE.....50 CENTS

Les dames ne seront admises qu'avec des invitations que l'on peut obtenir de : J. Wirth 277 rue Dryades, Aut. Anglade, 71 rue Bourbon, Jos Wertman 510 Dauphine, ou de tout autre membre.
30 mai—2D

Le steamer Mérédne fera une excursion spéciale à Mandeville aujourd'hui DIMANCHE 30 mai 1880, laissant l'entrepôt du Bouvens Lake à l'arrivée du train de 2 heures de l'après-midi. Au retour il laissera Mandeville à 5 1/2 heures de l'après-midi.

Prix du billet, aller et retour, $1.
30 mai—1f W. G. COYLE, Agent.

JOHN GAUCHE,
A LA BATISSE MAURESQUE
Et au No 110 rue de Chartres,
Vient de recevoir une variété d'ARTICLES NOUVEAUX nommés :
ROYAL SEMI-PORCELAIN,
sur lesquels il appelle l'attention des personnes qui tiennent maison.
30 mai—1f

MONTROSS HOUSE.
Anciennement Shady Grove,
Biloxi, Miss.

Le propriétaire à l'honneur d'informer ses amis et clients ainsi qu'au public voyageur qu'il a repris son ancien hôtel dans Biloxi, et obtenu à bail le Shady Grove Hôtel, pour un terme de plusieurs années, qu'il tiendra aussi longtemps qu'il l'en faira plaisir, sous le nom de Montross House et maintenant ouvert au public.

Biloxi est situé sur une péninsule presque entourée d'eau salée ce qui en fait un des endroits les plus sains de la côte et les fièvres de marais sont inconnues. C'est un des plus beaux sites du littoral, au milieu du magnifique payage qui s'étend de la Mexique et de Bort Bay qui offre tous les avantages pour la pêche, les bains et les parties d'eau. L'hôtel a été complètement fait et remis à neuf, ce qui le rend confortable. Les chambres sont grandes, agréables et bien aérées. La table est abondante pourvue des mets les plus exquis et bien servis. Les messieurs et les familles à la recherche d'un endroit agréable pour l'été trouveront que cet hôtel leur convient parfaitement. Conditions modérées. Conditions spéciales pour familles. Bonne faunaux accommodations pour une plusieurs inclus ; voyage à Shandy Grove, Biloxi et retour. Les bains, etc., à adresser à

P. J. MONTROSS,
Propriétaire.

Deux repas par jour.
30 mai—4 pages.

Mr T. P. BOSCHER

l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il ouvrira un PHARMACIE entrepôt 84 Place d'Espagne, le 1er JUIN. Il appelle aussi l'attention de MM. les médecins et de MM. les Docteurs de Bienfaisance sur la scrupuleuse exactitude avec laquelle les prescriptions seront remplies.—Un parlé Français, Anglais et Espagnol.
30 mai—1f

Hôtel des Sources d'Abita-Springs

M. LAMAY, propriété que vient de la construction de son nouvel établissement est informé que l'on peut loger une vingtaine de personnes en ce moment. Pour toutes autres informations, s'adresser à M. A. MOLLO, rue Royale, 87.
30mai—4 dim.

Consulat du Mexique.

A partir du 2 juin prochain, et durant l'absence du soussigné, consul du Mexique dans ce port, M. MANUEL PAYRO, Jun., sera chargé des affaires du consulat.

J. FRANCISCO ZAMACONA.
Consul du Mexique.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1880. 27 mai—3f

CHANGEMENT de DOMICILE

CHARLES TROUILLY,
57 RUE DE CHARTRES.

A l'avantage d'annoncer à sa clientèle que le local nouveau prochain, son magasin "neuf" dont que nos ateliers pour la fabrication des chaussures pratiques, aussi : ses salons de coiffure seront transférés

132 RUE CANAL.

Venant renouveler entièrement son stock, consistant en bijoux de deuil et de fantaisie, mosaïque, orfèvrerie de Bacarat, articles d'écaille et d'ivoire, ombrelles et éventails, bonnets de bain, etc., etc., tous ces articles, ainsi que les marchandises reçues dernièrement par le steamer St Louis, seront vendus en LIQUIDATION à partir du 24 courant.
23mai—1m

Perdu.

Un MULET bai de 15 à 16 mains de haut, âgé de quatre ans et marqué de la lettre S à l'épaule gauche, s'est rompu la chaîne de son licou, hier matin, entre deux et trois heures, et s'est échappé de son écurie, coin des rues Magazat et Vieille-Levée en Faubourg. Une récompense libérale sera donnée à quiconque le ramènera à son propriétaire.

FRED KLEES,
Chantier de bois, coin des rues Magazat et Vieille-Levée.
29 mai—2f

EAU de SUEZ,
VACCINE DE LA BOUCHE.
Eau Dentifrice sans rivale.

Supprimer à l'instant même et pour toujours les MAUX DE DENTS ;

Et, par conséquent, l'AURIFICATION, le PLOMBAGE et l'EXTRACTION des dents ;

Maintenir jusqu'à la fin les DENTS INTACTES et BLANCHES ;

Assurer, jour et nuit, la PURETÉ de l'haleine ;

Supprimer toute mauvaise odeur, y compris celle du TABAC ; telle est la mission du dépôt du sac. l'EAU DE SUEZ remplit avec un succès toujours croissant.

Vente en gros et en détail à la pharmacie

CO-CYR FOURCADE,
216 Canal, encoignure Bourgate.
18avril—3m—DimMarJeu.

BONS DES ETATS-UNIS
à 6 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans
SUR DU CAMP 54.
27mai—4j

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 29 mai 1880.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Akull y Co.
Bennet André.
Cabanisle Augusto.
Cazenave Pierre.
Cadenach Manuel.
Dessery Lorand.
Dufilh Charles.
Dirstein Rosse.
Gaillard Marius.
Martin Louis Philipe.
Pelaez Joseph.
Rouquet Pierre Noah.
Vie Berton Restitus.
Sauvé Michale.

LISTE DES DAMES.

Bordeaux Laurent Mme.
De Barnin Marie.
Gaillard Marie Mme.
Quintanne Marie.

W. L. [illegible]
Maître de Poste.

Bureau de la Poste le Dimanche 29 mai 1880.

"MUCHEE CHEAPEE"

Calicots légers - - - 5 cts Lawns - - - 6 1/2 cts
Cinghamms à carreaux - - - 7 1/2 cts Toiles grass - - - 10 cts
Organdies imprimées - - - 12 1/2 Piqués dentelles - - - 15 cts
Vraie Lonsdale, 10 cts. &c.

Assortiment splendide de Etoffes de saison pour robes, articles de soie, articles de blanc, Ombrelles, Evventails, Bonnetterie, Bas, Cornets, Fanions, Watons en mohair et en toile, Gants, Mitaines, Toiles, Fédoras, Fichus etc.

Français et Evventails Japonais "MUCHEE CHEAPER."

E. H. ADAMS & BROTHER,
524 RUE MAGAZINE, de magasin au-dessus de la rue St Andrew.
23mai—3 dim

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont notifiés qu'une assemblée générale trimestrielle aura lieu à l'Asile, DIMANCHE prochain, 30 du courant, à 5 heures du soir.

Amendement à l'article 18 de la constitution.

M. le vice-président, F. Linet, lira l'historique de la Société de juin 1879 jusqu'à ce jour.

M. le Président compte sur la ponctualité des membres à assister à cette séance, qui sera d'un intérêt spécial.

Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER.
29 mai—3f

L. Sauvage, Sténographe.

Bureau de la compagnie du chemin de fer d'Orléans.—Nile-Orléans, 29 mai 1880.—A la demande de nos patrons qui résident dans le voisinage et le long de nos lignes, le public est prévenu que dès les soirées du concert du Hôtel Vendôme, Jockey Club de la Louisiane, les chars de cette compagnie partiront toutes les trois minutes de 8 heures à neuf heures du soir, de la station de City, rue du Canal, et stationneront à l'intersection de la Grande-Ligne de St Jean et de la rue de l'Esplanade, à deux lieues de l'entrée du Jockey Club, de bell heures du soir à une heure du matin, de manière à faciliter le retour en ville des personnes qui auront assisté au concert.

H. LAMQUIE,
Président.

Bureau de la compagnie du Canal Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 24 mai 1880.—A la demande des différents propriétaires des différents embranchements du Bayou St-Jean et du Lac—A partir du 1er juin 1880, tous les bateaux faisant des affaires de quelque nature que ce soit au confluent du bayou St-Jean et du Lac, et ou servant des ouvrages et des canals de la compagnie, seront contraints à payer les droits de quel suivant la grandeur et la capacité de leur bateau.

F. TISSE, Secrétaire.

Bureau du collecteur des taxes d'Etat, District inférieur, No 47 rue St. Louis.

M. A. J. Bouny fit la motion que le président appointe un comité de cinq membres afin de rédiger des règlements conformes pour la gouverne de l'association, ainsi que de tracer le meilleur plan à suivre par l'organisation afin d'exécuter et accomplir l'objet proposé.

Le président nomma alors de ce comité : MM. C. C. Brown, A. J. Moss, William Clegg, E. H. Levy et Marcel Melançon, avec instructions de faire leur rapport samedi le 5 juin prochain.

Le Dr Francez, président de l'assemblée fut nommé ex-officio président du dit comité.

Tous les citoyens de la paroisse Lafayette sont intéressés à ce projet et sont invités à participer dans l'organisation permanente de cette association, qui aura lieu à la maison de Cour, samedi le 5 Juin prochain, temps auquel l'assemblée s'est ajournée.

Sentinelle des Attakapas :

Récoltes.—Les récoltes ont partout une apparance magnifique, et les pluies que nous avons eues cette semaine, assurent la récolte du maïs. Parmi les plus belles récoltes nous devons citer celles de M. E. Martin de l'ancienne habitation Brown, où grâce à l'engrais la canne a déjà atteint des proportions énormes.

Souliers consignés à l'Etoile Rouge ! Grande vente sur commission.

La discussion sur le droit de réunion en France.—Nous lisons dans les *Débats* :

La question du droit de réunion, qui revenait encore une fois devant la Chambre, par suite du renvoi à la commission de l'article 9 du projet, a été ajourné lors de l'occasion d'un débat des plus vifs. La séance de mardi avait fait éclater de nouveau le conflit qui s'était élevé entre le gouvernement et la commission lors de la première délibération. Dans l'article 9, qui donne au représentant de l'autorité le droit de dissoudre la réunion en cas de tumulte, elle avait cru découvrir, après réflexion, quelque chose d'attentatoire au droit "primordial" de réunion, et, malgré l'opposition du gouvernement, elle en avait ordonné le renvoi à la commission afin d'éclaircir ses doutes. C'est cet article 9 dont la commission est venue proposer aujourd'hui le rejet partiel dès le début de la séance. Elle a bien voulu admettre la présence d'un commissaire de police dans la réunion, mais il lui a paru exorbitant de conférer à ce fonctionnaire le droit d'en prononcer la dissolution en cas de tumulte, s'il n'en était pas formellement requis par le bureau. Aussi a-t-elle demandé l'adoption pure et simple de l'amendement de M. Marcou qui ne donne au délégué de l'administration d'autre droit que celui de dresser procès-verbal des infractions commises.

Le gouvernement ne pouvait consentir à ce que le représentant de l'autorité fût réduit à cette attitude passive et humiliante et qu'en présence d'attaques à la Constitution et d'outrages aux pouvoirs publics il dût rester désarmé. C'est ce que M. Lepère a essayé de démontrer à la Chambre, il s'est efforcé de lui faire comprendre que dans l'intérêt même de la liberté de discussion il fallait que les réunions fussent paisibles, et qu'il était bien permis de prévoir le cas où le bureau serait impuissant ou bien encore malintentionné.

Ce discours fort sage a particulièrement scandalisé l'Extrême Gauche. "C'est l'apothéose du commissaire de police que vous venez de faire là" s'est écrié M. Marcou; vous nous le représentez comme "le missionnaire de la république," alors qu'il est tout au plus bon à jouer "le rôle du joueur de flûte dans le Forum romain." Il faut avouer qu'après cette définition du rôle dévolu à l'agent de l'autorité dans les futures réunions, M. Gatineau était presque fondé à demander que la loi n'en parlât point du tout et que l'article en litige fût purement et simplement supprimé.

La Chambre parsemait goûter cet avis lorsque M. de Freycinet est monté à la tribune pour demander à la Chambre de voter la rédaction primitive.—Nous ne sommes pas encore entrés, a-t-il dit, dans l'ère de la liberté illimitée, et un gouv